

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-09-24-007

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	C. DEBARREIX-PAGE
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	Arrivé à 21h03
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	A	G. BARRIQUAND
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	P. BELAIR
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Claude PERON

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

**Objet** : CCAS - Modification de l'emplacement du logement d'urgence

**Rapporteur** : Laurence RAVEROT, septième Adjointe

Le logement communal situé 143 résidence Montbreval / 25, rue du Parc 01120 MONTLUEL, mis à disposition du CCAS à titre gracieux (délibérations n°2014-12-15-122 et n°06-01-15) précédemment utilisé dans le cadre de l'hébergement d'urgence est repris par la commune. Des travaux de remise en état et d'amélioration y ont été entrepris en vue de sa mise en location à moyen terme, au bénéfice de la commune.

Suite à l'acquisition récente d'un nouveau logement situé au 44, rue du Trêve, considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un hébergement dédié aux situations d'urgence sociale, le logement situé au 44, rue du Trêve est affecté à l'hébergement d'urgence. Il pourra ainsi accueillir, de manière temporaire, les personnes ou familles en situation de détresse, selon les modalités fixées par le Centre Communal d'Action Sociale. Afin d'assurer ce projet, la ville a décidé de mettre à disposition ce logement d'urgence au CCAS et de lui en confier la gestion.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

**- D'approuver l'affectation du nouveau logement situé au 44, rue du Trêve – 01120 Montluel à l'hébergement d'urgence, dans le cadre de la politique sociale de la commune.**

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250924-2025-09-24-007-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250924-2025-09-24-007-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2025